

DENOMINATION/LOCALISATION CHANTIER :

RESPONSABLE/PROPRIETAIRE DU CHANTIER (NOM/TELEPHONE/MAIL) :

RESPONSABLE/ENTREPRISE DECONSTRUCTION (NOM/ TELEPHONE) :

DATE DEBUT CHANTIER :

DATE VISITE CHANTIER:



N°	Dispositions de la délibération n° 52-2024/APS	Article	Réalisé/Présent			Observations
			Oui	Non	Non concerné	
Organisation du Chantier et des Zones de Transit Tri ou Regroupement de Déchets						
1	Évaluation des dommages réalisée par un professionnel expert	Article 2.1				
2	Tri des déchets selon les catégories spécifiées (non dangereux, dangereux, amiantés, etc.)	Article 2.1				
3	Marquage /Affichage des différentes zones de stockage	Article 2.1				
4	Tri des déchets sur site du chantier	Article 2.1				
5	Tri des déchets hors site du chantier (traçabilité et pesée déchets)	Article 2.1				
6	Contenants adaptés (nature, quantité déchets)	Article 2.1				
7	Site organisé pour interdire toute entrée non autorisée	Article 2.2				

8	Site accessible pour les services d'incendie et de secours	Article 2.2			
9	Utilisation zones étanches pour stockage déchets et manipulation produits polluants	Article 2.3			
10	Matériel d'absorption	Article 2.3			
11	Matériel de rétention (étanchéité, fermeture)	Article 2.4			
12	Gestion des nuisibles	Article 2.5			
13	Equipements de protection individuelle (EPI)	Article 2.5			
Prévention des Pollutions et des Risques					
14	Personnes référentes désignées pour la conduite du chantier	Article 3.1			
15	Plan de prévention amiante établi pour les bâtiments concernés	Article 3.2			
16	Mesures nécessaires pour limiter les risques de pollution accidentelle	Article 3.3			
17	Moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs visibles et accessibles)	Article 3.4			
18	Procédure de gestion du risque cyclonique (éviter envols déchets)	Article 3.5			

19	Consignes de sécurité	Article 3.6				
Eau						
20	Couverture zones déchets dangereux	Article 4.1				
21	Eaux polluées collectées	Article 4.1				
22	Dipositif d'obturation du réseau d'évacuation des eaux potentiellement polluées	Article 4.1				
23	Effluents collectés analysés (si non, justificatifs impossibilité analyses)	Article 4.2				
24	Justificatif destination eaux collectées	Article 4.2				
Emissions Atmosphériques						
25	Mesures pour limiter émissions de poussières, odeurs, envols (notamment en cas d'amiante, brumisation, tensioactifs fixateur)	Article 5.2				
Déchets						
26	Justificatif d'élimination des déchets (BSD déchets amiantés/déchets dangereux, bon de pesée, certificat d'élimination)	Article 6 / Annexe 2 / Annexe 3				
27	Registre déchets sortants	Article 6				
28	Interdiction de brûlage	Article 6				
Dispositions de Fin de Chantier						

29	Diagnostic de pollution des sols réalisé en fin de chantier si pollution suspectée	Article 7				
Obligations des zones de transit/tri/regroupement et installations de traitement						
30	Synthèse trimestrielle des déchets entrants et sortants	Article 8				

Autres observations:

